



Objectif des clauses sociales

- Levier public pour mener une **politique sociale**
 - ⇒ contribue au bien-être de la collectivité et/ou des individus
 - objectif de formation / insertion de demandeurs d'emplois, apprenants, stagiaires, personnes handicapées
 - autres objectifs (améliorer l'accessibilité aux PMR, lutte contre la pauvreté, ...)

⇒ volet social du développement durable

⇒ permet de renforcer la responsabilité sociétale des pouvoirs publics et des entreprises

Quelles clauses sociales?

- Principes :
 - Sécurité juridique
 - Liberté de choix pour les pouvoirs adjudicateurs
 - Simplicité pour les pouvoirs adjudicateurs
 - Souplesse pour les entreprises
 - Garantie maximale de mise en œuvre

⇒ 3 clauses sociales



La clause de réservation de marché à l'économie sociale

⇒ Vise l'insertion professionnelle de personnes précarisées sur le marché de l'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée) ou la mise à l'emploi de publics fragilisés, de personnes handicapées

- Réservation de l'accès à la procédure (marché ou lot)
- Actuellement < 135.000 € (condition d'agrément des entreprises d'économie soc.)



La clause sociale de formation

⇒ Vise la formation de demandeurs d'emplois, stagiaires, apprenants, jeunes sur le chantier visé par le marché

- Condition d'exécution dans le cahier des charges
- Nombre d'heures et montant du poste « clause sociale » fixé dans le CSCh
- Valorisation des efforts de formation déjà en cours
- Choix du dispositif de formation (initié par les pouvoirs publics ou le secteur)



Clause sociale flexible

⇒ Public cible large

- Condition d'exécution
- Nombre d'heures, pourcentage de sous-traitance et montant du poste « clause sociale » fixé dans le CSCh
- Valorisation des efforts de formation déjà en cours
- Clause flexible : entreprise choisit
 - sous-traitance à l'économie sociale
 - formation d'un stagiaire/apprenant en entreprise

⇒ Garantie élevée de mise en œuvre



Outils à destination des pouvoirs adjudicateurs

- Quelle clause choisir?
- Quel texte indiquer?
- Quelles actions mener aux différents stades du marché ? (rédaction, exécution, contrôle)
- Comment trouver une entreprise d'économie sociale ?
- Combien d'heures de formation prévoir dans le CSC ?

www.marchespublics.wallonie.be

- Où poser mes questions?
⇒ **Facilitateur clauses sociales**
SWL, SPW, UVCW, UWA

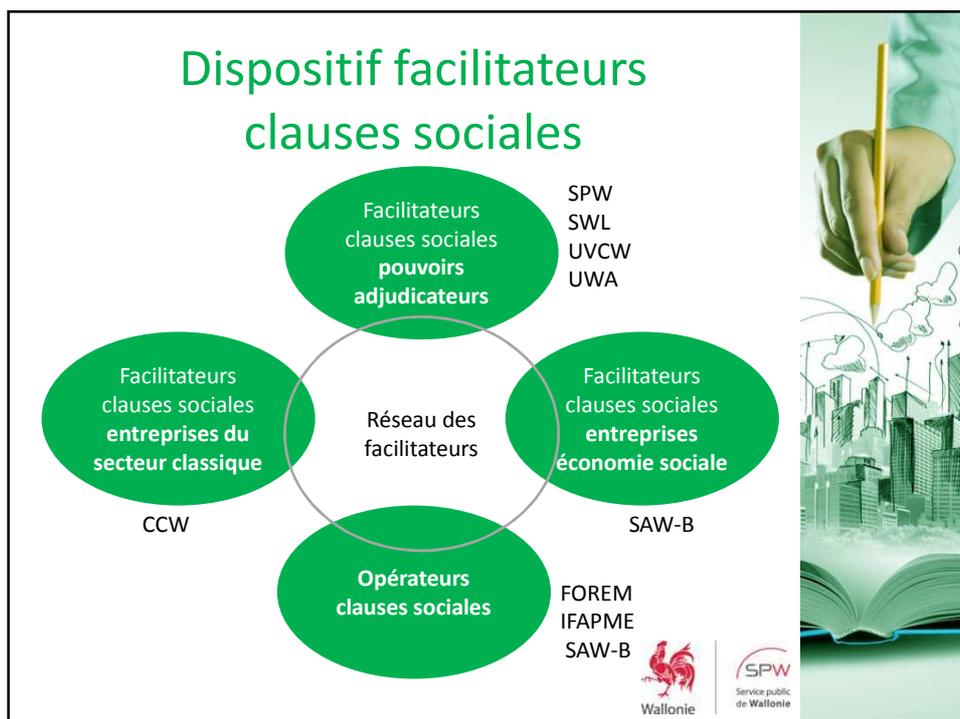


Outils à disposition des entreprises

- Comment valoriser les efforts de formation?
- Quel dispositif de formation choisir?
- Comment trouver une entreprise d'économie sociale ?
- Quelles actions mener?
- Quelles pièces justificatives ?

⇒ **Facilitateur clauses sociales CCW**





A partir de quand?

Janv 2014 : facilitateurs clauses sociales

Mars 2014 : alimentation du portail marchés publics

Mars-juil 2014 : intégration des travaux dans le CCT Bât 2022


Confédération Construction Wallonne
Construction, énergie & environnement


 Union des Villes et Communes de Wallonie


 Wallonie


 SPW
Service public de Wallonie


SAW-B
a s b l


UWA
Union Wallonne des Architectes


 LE FOREM


 IFAPME